

Chapitre 12

QCM

1. **A.** Elles se trouvent au passif du bilan.
2. **B.** Elles constituent des aides publiques et n'ont pas vocation à être remboursées à moins que l'objet pour lequel elles ont été octroyées n'a pas été respecté par l'entreprise qui en a profité.
3. **A.** Elles se trouvent donc dans les capitaux propres et ont comme contrepartie les autres éléments du bilan (actif – passif externe => dettes).
4. **B.** Il s'agit d'une ressource financière externe, accordée par des tiers créanciers et non apportée par les actionnaires (comme le capital social) ou générée par l'activité de l'entreprise (comme les réserves ou le report à nouveau) ou octroyée par l'état sans contrepartie (comme les subventions).
5. **A.** Ils sont constitutifs du capital social.
6. **A. C.**
7. **B.** Réponse fausse **C.** le contrat de crédit-bail comprend une option d'achat au terme d'une période prédéfinie (le bail), ce qui le différencie du contrat de location simple.
8. **B. D.** Réponse fausse **C.** la redevance est un produit d'**exploitation** pour le crédit-bailleur.
9. **A. B.** Réponse **B.** il en serait tout autrement si l'entreprise avait financé son investissement sur ses propres fonds car dans ce cas : les disponibilités diminuent et les immobilisations corporelles augmentent => le total bilan reste inchangé. On parle dans ce cas de financement par fonds propres car c'est parce que l'entreprise n'a pas distribué de dividendes sur ces exercices passés (elle a mis ses bénéfices en réserves) qu'elle peut disposer de la trésorerie nécessaire pour auto-financer son investissement sans avoir recours à l'emprunt.
10. **B. D.** Réponse **D.** le débit du compte d'emprunt 164 fait bien diminuer la dette. Réponse fausse **C.** l'annuité comprend le remboursement du capital et les intérêts qui ici se déduisent par différence (15 600 – 12 000). Le compte de charges financières (661) est débité donc il augmente ce qui réduit d'autant le résultat. Le capital remboursé lui diminue la dette (élément du patrimoine).
11. **B. C.** Le capital individuel est composé de l'ensemble des apports réalisés par l'exploitant individuel. Ici, l'exploitant apporte 30 000 € de numéraire et 50 000 € en nature (local). Le capital individuel s'élève à 80 000 €. Le compte 101 est crédité de 80 000 €. En contrepartie, le compte « banques » est débité de 30 000 € et le compte d'immobilisation est débité de 50 000 €. Le total de l'actif augmente du montant de l'apport en numéraire et du local soit 80 000 € (et non 50 000 €).
12. **A. C.** L'emprunt est enregistré au crédit du compte 164 pour le montant emprunté le 01/03/N. Le montant de la première annuité est égal à : intérêts (50 000 × 2 %) +

CORRIGÉ

remboursement du capital (50 000/10) soit 6 000 €. Après le paiement de la première annuité, le capital qui reste dû est égal à : $50\,000 - 5\,000 = 45\,000$ €.

13. A. C. La subvention d'investissement est enregistrée au crédit du compte 131 (avance non remboursable, les capitaux propres augmentent). En contrepartie, le compte 441 est débité (créance envers l'organisme de financement). Le 01/10/N, le compte 441 est donc crédité et le compte « banques » débité.

14. A. C. $\text{Annuité} = 30\,000 \times 2,10\% / (1 - (1 + 2,10\%)^{-10}) = 3\,357,30$ €.

Au bout de 10 ans, le total des intérêts est égal au cumul des annuités – montant emprunté soit : $3\,357,30 \times 10 - 30\,000 = 3\,573$ € (arrondi).

15. A. B. $\text{Annuité} = 100\,000 \times 1,80\% / (1 - (1 + 1,80\%)^{-5}) = 21\,092,84$ €.

Première annuité = intérêts ($100\,000 \times 1,80\%$) + remboursement du capital

On en déduit le remboursement du capital = $21\,092,84 - 1\,800 = 19\,292,84$ €

Capital restant dû après le paiement de la première annuité = $100\,000 - 19\,292,84 = 80\,707,16$ €

Exercices

EXERCICE 1. FRIGOT

1. EXPLIQUER POURQUOI LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT APPARAÎT DANS LES CAPITAUX PROPRES DU BILAN.

Une subvention d'investissement est une aide financière généralement accordée par une collectivité territoriale pour le financement d'un équipement ou d'un investissement de long terme.

La subvention d'investissement, à la différence d'un emprunt, n'est pas remboursable. C'est pour cette raison que cette source de financement est positionnée dans les capitaux propres.

2. ENREGISTRER LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES RELATIVES À L'ATTRIBUTION ET AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA SOCIÉTÉ FRIGOT.

Il faut distinguer l'écriture comptable de l'attribution de la subvention et celle qui correspond au versement des fonds sur le compte bancaire de l'entreprise.

La décision d'attribution de la subvention d'investissement engage la collectivité territoriale. Pour l'entreprise Frigot, l'attribution de la subvention d'investissement représente une créance vis-à-vis de la collectivité territoriale. Dit autrement, la collectivité territoriale a une dette vis-à-vis de l'entreprise.

La créance pour l'entreprise est inscrite au débit d'un compte de tiers.

10/04/N

D	C		D	C
441		État- Subvention à recevoir	15 000	
	131	Subvention d'équipement Attribution de la subvention d'investissement par le conseil départemental des Côtes d'Armor		15 000

Le 10/05/N, la subvention d'investissement est versée sur le compte bancaire de l'entreprise. En contrepartie du débit du compte 512, le compte de créance vis-à-vis de la collectivité territoriale est soldé.

10/05/N

D	C		D	C
512		Banques	15 000	
	441	État - Subvention à recevoir Versement de la subvention d'investissement		15 000

EXERCICE 2. ABACCO

1. ENREGISTRER L'ÉCRITURE DE SOUSCRIPTION DE L'EMPRUNT LE 1^{ER} JUIN N.

L'emprunt bancaire représente pour l'entreprise qui contracte l'emprunt une dette financière, inscrite au passif du bilan.

CORRIGÉ

01/06/N

D	C		D	C
512		Banques	100 000	
	164	Emprunts auprès des établissements de crédit Octroi de l'emprunt		100 000

2. CALCULER L'ANNUITÉ DE L'EMPRUNT.

Il est nécessaire de poser la formule de calcul avant d'afficher le résultat.

Pour un emprunt remboursable par annuités constantes, le calcul de l'annuité est le suivant :

$$\text{Annuité} = \text{montant de l'emprunt} \times \frac{\text{taux d'intérêts}}{1 - (1 + \text{taux d'intérêts})^{-\text{durée de l'emprunt}}}$$

$$\text{Annuité} = 100\,000 \times \frac{0,025}{1 - (1,025)^{-10}}$$

$$\text{Annuité} = 11\,425,88 \text{ €}$$

3. PRÉSENTER LES DEUX PREMIÈRES LIGNES DU TABLEAU DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT.

Le tableau de remboursement d'un emprunt est un document prévisionnel qui indique, pour chaque échéance, le montant des intérêts, du remboursement du capital emprunté et de l'annuité.

Échéances	Capital restant dû début de période	Intérêts	Remboursement du capital	Annuité	Capital restant dû fin de période
01/06/N+1	100 000	2 500(1)	8 925,88(2)	11 425,88	91 074,12(3)
01/06/N+2	91 074,12	2 276,85(4)	9 149,03(5)	11 425,88	81 925,09(6)

Justification des calculs

(1) Intérêts = $100\,000 \times 2,5 \%$

(2) Remboursement du capital = annuité – intérêts = $11\,425,88 - 2\,500$

(3) Capital restant dû fin de période = capital début de période – remboursement du capital = $100\,000 - 8\,925,88$

(4) Les intérêts se calculent sur le capital qui reste dû : $91\,074,12 \times 2,5 \%$

(5) Remboursement du capital = annuité – intérêts = $11\,425,88 - 2\,276,85$

(6) Capital restant dû fin de période = capital début de période – remboursement du capital = $91\,074,12 - 9\,149,03$

4. ENREGISTRER L'ÉCRITURE NÉCESSAIRE LE 1^{ER} JUIN N+1.

Le paiement de l'annuité se traduit par une diminution du compte « banques ». En contrepartie, les intérêts augmentent (débit du compte 661) et le capital emprunté diminue (débit du compte 164). Pour déterminer le montant à inscrire dans chaque compte, il faut se référer au tableau de remboursement de l'emprunt élaboré à la question 3.

Pour une annuité de 11 425,88 €, le montant des intérêts est de 2 500 € et le capital remboursé de 8 925,88 €.

CORRIGÉ

L'écriture comptable est la suivante :

01/06/N+1

D	C		D	C
661		Intérêts	2 500	
164		Emprunt auprès des établissements de crédit	8 925,88	
	512	Banques Paiement de la première annuité		11 425,88

EXERCICE 3. LINEO

1. ENREGISTREZ LE PAIEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE ET LE PAIEMENT DE LA PREMIÈRE REDEVANCE.

Le dépôt de garantie représente pour le crédit-preneur (l'entreprise Lineo) une immobilisation financière. Le dépôt de garantie n'est donc pas une charge. Il sera restitué au crédit-preneur (locataire) ou s'imputera sur le prix d'achat du bien si le locataire décide de lever l'option d'achat à l'échéance du contrat.

10/03/N

D	C		D	C
275		Dépôts et cautionnements versés	800	
	512	Banques Dépôt de garantie		800

15/03/N

D	C		D	C
612		Redevances de crédit-bail	600	
44566		TVA déductible sur autres biens et services	120	
	401	Fournisseurs Redevance du 15/03/N		720

D	C		D	C
401		Fournisseurs	720	
	512	Banque Règlement Redevance du 15/03/N		720

2. LA MACHINE FINANCÉE EN CRÉDIT-BAIL EST-ELLE ENREGISTRÉE EN COMPTABILITÉ ? JUSTIFIEZ VOTRE RÉPONSE.

Durant la période de location, l'entreprise Lineo n'est pas propriétaire du matériel industriel. Elle ne le deviendra que si elle décide de lever l'option d'achat à l'échéance du contrat.

Pour l'élaboration des comptes sociaux individuels, il n'est pas fait application du principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique. Même si le bien financé en crédit-bail contribue à la production de richesses, il ne figure pas à l'actif du bilan du crédit-preneur qui n'en est pas propriétaire.

CORRIGÉ

3. ENREGISTREZ LA LEVÉE DE L'OPTION À L'ÉCHÉANCE DU CONTRAT LE 15 MARS N+5.

À l'échéance du contrat, l'entreprise Lineo décide de lever l'option d'achat. Cela signifie qu'elle devient propriétaire du matériel aux conditions prévues dans le contrat de crédit-bail. Le dépôt de garantie versé lors de la conclusion du contrat s'impute sur le prix d'achat du matériel.

15/03/N+5

D	C		D	C
215		Matériel industriel	1 500	
44562		TVA déductible sur immobilisations	300	
	275	Dépôts et cautionnements versés		800
	404	Fournisseurs d'immobilisation Levée de l'option d'achat		1 000

D	C		D	C
404		Fournisseurs d'immobilisation	1 500	
	512	Banques Levée de l'option d'achat		1 000